

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACHETEUR - ENTITE ADJUDICATRICE
SYTRAL Mobilités
21 Boulevard Vivier Merle
CS 63815
69487 LYON CEDEX 03

Marche n°26M063

Objet : Extension Remisage Poudrette – Phases 0 & 1 – Travaux Courants Forts

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
Phase candidature

Date et heures limites de réception des plis

Le vendredi 6 novembre 2026 16h00 délai de rigueur

Procédure de passation

Procédure avec négociation: Articles L2124-3, R2124-3 et R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique (PA)

Le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER) de SYTRAL Mobilités est disponible en téléchargement : <https://www.sytral.fr/66-marchespublics.htm>

TABLE DES MATIERES

1. OBJET DE LA CONSULTATION	4
2. INTERVENANTS	5
2.1. ACHETEUR - ENTITE ADJUDICATRICE	5
2.2. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)	5
2.3. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) CLAUSES D'INSERTION	5
2.4. MAITRE D'ŒUVRE (MOE)	6
2.5. CONTROLE TECHNIQUE	6
2.6. COORDINATION POUR LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA SANTE	6
2.7. ORGANISME QUALIFIE AGREE (OQA)	6
2.8. AUTRES INTERVENANTS	6
3. CARACTERISTIQUES DU MARCHE	7
3.1. TECHNIQUE D'ACHAT	7
3.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES	7
3.3. DELAI D'EXECUTION	7
3.4. CARACTERISTIQUE DES PRIX DU MARCHE	7
4. INFORMATION SUR LE DEROULE DE LA PROCEDURE	7
5. CONDITIONS DE PARTICIPATION	8
5.1. FORME DE LA CANDIDATURE	8
5.2. SOUS-TRAITANCE	8
5.3. VISITE DU SITE	8
5.4. VARIANTES	8
5.5. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)	9
5.6. REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES	9
5.7. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES	9
5.8. MODE DE REGLEMENT	9
5.9. LANGUE ET MONNAIE	9
6. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)	9
6.1. ACCES AU DOSSIER DE CONSULTATION (DCE) - MODIFICATIONS- MODALITES DE COMMUNICATION	9
6.2. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	10
7. PRESENTATION DES CANDIDATURES	11
7.1. ELEMENTS ATTENDUS A LA CANDIDATURE	11
7.1.2 Justifications à produire quant à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle	11
7.1.2 Eléments permettant d'apprécier la capacité économique et financière	11
7.1.3 Eléments permettant d'apprécier la capacité technique et professionnelle	12
7.1.4 Recours a d'autres opérateurs économiques	12
7.1.5 Document Unique de Marché Européen (DUME)	13
7.2. EXAMEN DES CANDIDATURES	13
7.2.1 Vérification des conditions de participation	13
7.2.2 Limitation du nombre de candidats	13
7.2.3 Critères de sélection des candidats	14
7.3. VERIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS PRESENTIS EN CAS DE LIMITATION DU NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A REMETTRE UNE OFFRE ET AVANT ATTRIBUTION DU MARCHE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
8. PHASE OFFRE – INFORMATION SUR LES CRITERES D'ATTRIBUTION	14
8.1. PHASE OFFRE - CRITERES D'ATTRIBUTION	14
9. CONDITIONS DE DEPOT DES DOSSIERS	15
9.1. FORMAT DES DOCUMENTS ET TAILLE DES PLIS	16
9.2. COPIE DE SAUVEGARDE	16
9.3. BESOIN D'ASSISTANCE	16
10. ECHANGES AVEC LES CANDIDATS	16

11. SIGNATURE ELECTRONIQUE	17
11.1. SIGNATURE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT PAR L'OPERATEUR ECONOMIQUE	17
11.2. SIGNATURE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT PAR L'ACHETEUR ET NOTIFICATION	17
12. INFORMATION DES CANDIDATS NON RETENUS	18
13. INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS	18
14. ANNEXE : REGLE DE NOMMAGE ET PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	21

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre du plan de fiabilisation et de modernisation du métro lyonnais à l'horizon 2035/2040, l'opération « Modernisation de la ligne de Métro A » vise à moderniser l'intégralité de la ligne A du métro lyonnais.

La ligne A du réseau métro de Lyon a été mise en service en 1978 entre les stations Perrache et L.Bonnevay, puis prolongée en 2007 jusqu'à la station Vaulx-en-Velin La Soie. La ligne A comprend 14 stations réparties sur une longueur de 9,2 km.

Elle est aujourd'hui exploitée avec un parc de rames de type MPL75 (Métro Pneu Lyon 1975), associé à un système de pilotage automatique PA75, numérisé en 2000. Le remisage et l'entretien des rames sont réalisés à l'UTM (Unité de Transport Métro) sur le site de la Poudrette, situé à Vaulx-en-Velin, qui regroupe la maintenance et le remisage des rames des lignes A et B.

La ligne A est raccordée avec la ligne B à proximité immédiate de la station Charpennes Charles Hernu, sur la voie 1 direction Perrache. Cette liaison sert quotidiennement au transit des rames de la ligne B avec le site de la Poudrette.

Une opération d'extension du remisage à Poudrette est en cours par un marché de type conception-réalisation (COREA). Cette extension nécessite d'être équipée avec les systèmes ferroviaires permettant le mouvement des trains.

Le présent marché s'inscrit dans ce programme global de modernisation et a pour objet la réalisation des travaux CFO nécessaires à l'extension du site de remisage de la Poudrette.

Cette extension est réalisée de manière anticipée à l'opération de modernisation Ligne A afin de pouvoir accueillir à mi-2028 les rames MPL25 (Métro Pneu Lyon 2025).

L'extension du remisage sera constituée de 5 nouvelles voies (G9 à G13) raccordées au faisceau de voies existant. Plus précisément :

- Voie d'accès hall de garage G9 à G13
- Hall de garage G9 à G13 :
 - G9 à G11 : voie de remisage/nettoyage
 - G12 : voie de petite maintenance
 - G13 : voie de décrassage

Les prestations attendues dans le cadre du présent marché comprennent notamment des études d'exécution, des fournitures, des travaux et des essais associés, réalisés dans un environnement fortement contraint, caractérisé par la nécessité de maintenir l'exploitabilité du site et de garantir en permanence la sécurité des usagers, des personnels et des intervenants.

Les travaux se déroulent en 3 étapes :

- Une 1^{ère} étape « Extension Remisage Poudrette **phase 0** » consistant à intégrer la voie de débranchement vers l'extension de remisage au niveau des voies d'accès à G7 et G8. Les voies d'accès à G7 et G8 sont modifiées pour permettre l'intégration de la voie de débranchement. Cette étape est réalisée en opération coup de poing à l'été 2027 et nécessite la remise en service des voies d'accès à G7 et G8 à l'issue de la coupure. Cette étape ne vise pas une mise en exploitation immédiate du nouveau remisage, il s'agit d'une anticipation des travaux de voie rendue nécessaire au regard des impacts de ces travaux sur l'exploitation du site.
- Une 2^{ème} étape « Extension Remisage Poudrette **phase 1** » consistant en la mise en service de l'extension du dépôt de la Poudrette avec l'ajout des nouvelles voies G9 à G13 et du faisceau de voies d'accès associé et les adaptations électriques nécessaires. En phase 1, les trains circulent en Conduite Manuelle.

- Une 3^{ème} étape « Extension Remisage Poudrette **phase 2** » consistant, pour la partie traction, en la refonte du sectionnement traction du site Poudrette. En phase 2, les trains circulent en Conduite Intégrale sur la voie d'accès et le faisceau de voies vers G1 à G13. Les prestations associées à cette phase 2 ne relèvent pas du périmètre du présent marché.

Les prestations principales sont les suivantes :

- En **phase 0** : procéder au raccordement électrique des nouvelles barres de guidage des voies d'accès à G7 G8 modifiées, procéder au câblage négatif traction de shunt de joints isolants sur la voie d'accès à G5-G8 suite à la modification de la signalisation sur cette zone.
- En **phase 1** : procéder à la mise en œuvre des équipements pour l'alimentation électrique des nouvelles voies G9 à G13, y compris le raccordement et la modification de l'existant en arrière-gare de la station « La Soie » et au dépôt de la poudrette ; ainsi que l'équipement complet d'un nouveau local électrique Energie Traction.

Ces prestations relèvent de la catégorie des achats de : Travaux

Lieu d'exécution/livraison des prestations :

Site Poudrette - UTM - 41 rue de la Poudrette - 69120 Vaulx-en-Velin
Métro A, arrière-gare La Soie

Nomenclature communautaire (code CPV) :

- 45234122-7 : Ouvrages pour le métro
- 45311200-2 : Travaux d'installations électriques
- 45317000-2 : Autres travaux d'installation électrique

2. INTERVENANTS

2.1. ACHETEUR - ENTITE ADJUDICATRICE

L'acheteur est SYTRAL Mobilités, représenté par sa Présidente en exercice Madame Véronique SARSELLI.

Le service chargé du suivi de la consultation :

Service Commande publique et achats responsables (SCPAR)

21 Boulevard Vivier-Merle - CS 63815- 69487 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04.72.84.58.00 - Courriel : unitemarches@sytral.fr

2.2. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

L'assistance à maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par RATP Dev Lyon.

2.3. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) CLAUSES D'INSERTION

Dans le cadre de cette opération, SYTRAL Mobilités met en œuvre une action de promotion de l'emploi et d'insertion visant à promouvoir l'emploi en faveur des publics prioritaires et se fait assister sur ce volet par :

Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE)

24 rue Etienne Rognon - 69007 Lyon
Email : clause.sytral@lyonmetropole-rmme.fr

L'AMO insertion est chargé de faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la clause d'insertion et sera l'interlocuteur unique des entreprises.

2.4. MAITRE D'ŒUVRE (MOE)

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement ESALY (Egis-setec)

ESALY – Modernisation Métro ligne A

168-170 avenue Thiers

69006 Lyon

2.5. CONTROLE TECHNIQUE

Le bureau de contrôle titulaire de cette mission est : SOCOTEC - PÔLE CONSTRUCTION
LYON METROPOLE 11, Rue Saint Maximin 69416 LYON CEDEX 03

Les missions confiées par le maître de l'ouvrage au contrôleur technique sont les suivantes :

- Mission L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables ;
- Mission S : sécurité des personnes et notamment :
 - Mission STI : sécurité des personnes dans les bâtiments industriels et tertiaire,
 - Mission SEI : sécurité des personnes dans les établissements recevant du public (ERP)

Complétées par les missions suivantes :

- Mission VIEL : vérification initiale des installations électriques, les missions de contrôle électrique comprennent la conformité avant mise sous tension des installations électriques suivant demande du Consuel.
- Mission APSAD : pour les équipements équipés de détection d'incendie, le contrôle électrique porte également sur la conformité aux règles R7 de l'APSAD.
- Mission PV : recollement des procès-verbaux d'essais de fonctionnement des installations.

2.6. COORDINATION POUR LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA SANTE

La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs est assurée par : PRESENTS

31 rue Mazenod 69003 Lyon

Tél : 04 78 38 69 69

Les prestations à réaliser par le Titulaire relèvent de la catégorie 2 au sens du code du travail (loi n°93-1418 du 31 décembre 1993).

2.7. ORGANISME QUALIFIE AGREE (OQA)

La mission de l'Organisme qualifié agréé (OQA) au sens du décret 2017- 440 du 30 mars 2017 relatif à la Sécurité des Transports Publics Guidés pour l'évaluation de la sécurité de la conception, de la réalisation et de l'exploitation du système de transport objet de l'opération est assurée par :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

4 Place des Saisons, 92400 Courbevoie, France

Tél : 01 55 24 72 95

2.8. Autres intervenants

Des opérations connexes sont réalisées sous d'autres maîtrises d'œuvre ou via d'autres schémas contractuels, notamment en conception - réalisation pour la création des nouvelles voies et du nouveau bâtiment remisage sur le site de Poudrette.

Le maître d'ouvrage peut faire appel à d'autres intervenants en cours d'exécution du marché sans que cela soit de nature à engendrer des compléments de coûts et de délais pour le Titulaire. Le Titulaire doit alors notamment prêter son concours et transmettre aux intervenants l'ensemble des données nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions.

3. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

3.1. TECHNIQUE D'ACHAT

Il s'agit d'un marché ordinaire.

3.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES

Sans objet.

3.3. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution prévisionnelle du marché est de 24 mois à compter de la date de notification.

La date prévisionnelle envisagée de début d'exécution est fixée au 26/04/2027.

3.4. CARACTERISTIQUE DES PRIX DU MARCHE

Les prestations objet du marché sont exécutées sur la base des prix suivants :

Prix global et forfaitaire	Conformément à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
----------------------------	--

4. Information sur le déroulé de la procédure

La présente consultation est passée selon la **procédure avec négociation** : Articles L2124-3, R2124-3 et R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique.

La consultation se déroulera comme suit :

- 1- Phase Candidature (objet du présent règlement) : les candidats remettront leur dossier de candidature en respectant les conditions prévues dans le présent règlement de consultation. L'acheteur examine les candidatures et désigne les candidats admis à soumissionner et leur adresse le dossier de consultation.
- 2- Phase offres : les candidats admis à soumissionner recevront le lien de téléchargement du dossier de consultation et notamment le règlement de consultation-phase offre (précision sur les modalités liées au jugement des offres et des négociations éventuelles).

L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. En cas de mise en œuvre d'une phase de négociations, elles se dérouleront selon les modalités suivantes dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et dans le respect du secret des affaires :

L'acheteur engage des négociations (écrites ou orales) avec l'ensemble des soumissionnaires.

Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables au cours de la négociation.

Le règlement de consultation de la phase offre apportera les compléments d'information sur les modalités de la négociation.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

5.1. FORME DE LA CANDIDATURE

Les candidats peuvent se présenter sous la forme de candidature individuelle ou sous forme de groupement d'opérateurs économiques.

Pour ce même marché, les opérateurs économiques ne peuvent candidater :

- en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de candidature présentée sous forme de groupement d'entreprises, aucune forme juridique n'est imposée pour la présentation des candidatures.

Toutefois, pour la bonne exécution du marché, en cas de groupement conjoint, il est exigé la solidarité du mandataire pour le respect des obligations contractuelles à l'égard de chacun des cotraitants. Cette solidarité ne sera pas requise dès lors qu'elle serait interdite par la loi ou les règles spécifiques réglementant une profession déterminée.

5.2. SOUS-TRAITANCE

En application des articles R2193-1 à R2193-22 du code de la commande publique, le Titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché public à condition d'avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

En application du 2ème alinéa de l'article L2193-3 du code de la commande publique : il est précisé que les tâches essentielles suivantes devront être effectuées directement par le Titulaire et ne pourront par conséquent pas être sous-traitées :

- Gestion de Projet,
- Coordination technique et gestion des interfaces,
- Etudes d'Exécution CFO,
- Essais.

5.3. VISITE DU SITE

Une visite du site sera obligatoire. Les conditions associées seront précisées dans le règlement de la consultation phase offre.

5.4. VARIANTES

La consultation n'autorise pas la présentation de variantes.

5.5. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)

La Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) est une prestation que l'acheteur se réserve le droit de retenir ou non lors de la signature du contrat.

La consultation ne prévoit pas de Prestations Supplémentaires Eventuelles.

5.6. REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES

Les candidats sont informés que l'acheteur se réserve la possibilité de conclure un ou des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires avec le Titulaire en application des articles L2122-1 et R2122-7 du code de la commande publique.

5.7. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Tout dépôt d'offre sur la plateforme du profil acheteur engage l'opérateur économique pour le compte duquel elle est déposée, qu'elle soit signée ou non.

Le délai de validité des offres est fixé à 8 mois à compter de la date limite de remise des offres (ou de la date de dépôt de la dernière offre en cas de négociation).

En cas de besoin, l'acheteur peut solliciter des candidats ou des soumissionnaires la prolongation du délai de validité des offres. La demande est transmise via le profil acheteur à l'ensemble des candidats et soumissionnaires, elle précise la nouvelle durée de validité des offres.

Si le candidat ou le soumissionnaire n'accepte pas de maintenir son offre, l'acheteur poursuit la procédure avec les seuls candidats et soumissionnaires ayant accepté la prolongation des délais de validité des offres.

5.8. MODE DE REGLEMENT

Les ressources qui seront mobilisées pour financer l'opération sont constituées par les ressources propres de SYTRAL Mobilités. Les paiements seront effectués par virement administratif dans le délai réglementaire de 30 jours à compter de la présentation des demandes de paiement conformément aux articles R2192-10 à R2192-36 du code de la commande publique.

5.9. LANGUE ET MONNAIE

Conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, les documents et informations doivent être rédigés en langue française et valorisés en Euros HT et TTC.

Dans l'hypothèse où le candidat étranger produirait un document émanant d'une administration de son pays d'origine, ce document devra être accompagné de la traduction en langue française.

6. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

6.1. ACCES AU DOSSIER DE CONSULTATION (DCE) - MODIFICATIONS- MODALITES DE COMMUNICATION

Le DCE est disponible uniquement en téléchargement sur le profil acheteur de SYTRAL Mobilités à l'adresse <http://marchespublics.sytral.fr/>

Les candidats n'ont pas à apporter de modification au DCE, il leur est toutefois possible de poser des questions écrites sur le profil acheteur via le lien <http://marchespublics.sytral.fr/>. En cas d'indisponibilité d'ordre technique de la plateforme, les questions peuvent être adressées à l'attention du Service commande publique et achats responsables : unitemarches@sytral.fr.

Les questions écrites peuvent être adressées **au plus tard 10 jours** calendaires avant la date de remise des candidatures.

Les réponses aux questions écrites sont apportées **au plus tard 6 jours** calendaires avant la date de remise des candidatures via le profil acheteur dont l'adresse mail est : courrier@aws-france.com. Les réponses sont adressées à l'ensemble des opérateurs économiques référencés sur la consultation. Attention aux filtres anti-spam.

Des modifications au dossier de consultation peuvent être apportées **au plus tard 6 jours** calendaires avant la date limite de réception des candidatures.

Lorsqu'une réponse n'est pas apportée dans les délais précités ou en cas de modification importante du dossier de consultation, le délai de réception sera prolongé proportionnellement à l'importance des modifications.

IMPORTANT

Il est demandé aux candidats de s'identifier avec une adresse courriel valide sur la plateforme de dématérialisation lorsqu'ils retirent le dossier, afin que l'acheteur puisse communiquer avec eux tout au long de la procédure. Les candidats peuvent utiliser les « viewer » disponibles sur le profil d'acheteur (onglet PRATIQUE / A télécharger) pour lire les formats de fichiers dont ils n'auraient pas le logiciel d'origine. En cas de téléchargement sans authentification ou si l'adresse communiquée est erronée, il est de la responsabilité des candidats de consulter régulièrement le dossier en ligne pour vérifier si des modifications ont été apportées ou des réponses ont été apportées aux questions des candidats

En cas de report de la date limite de remise des candidatures, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

6.2. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation phase « candidature » mis à disposition est constitué des documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation phase Candidature (RCC),
- L'avis d'appel à la concurrence,
- Le dossier candidature :
 - Les formulaires de DC1, DC2, DC4 et leurs notes explicatives,
 - L'annexe du règlement de la consultation relative au cadre à renseigner pour le tableau des moyens et références
- Le CCTP fascicule 0 provisoire*
- Le CCTP fascicule 1 provisoire *

***Nota :** *Le CCTP provisoire fascicule 0 et 1 sont fournis pour la présente phase de candidature à titre indicatif sous réserve de confirmation dans le cadre du DCE finalisé transmis en phase offres qui seul fera foi dans ce cadre.

Il appartient aux candidats de vérifier la composition de leur dossier ou de signaler des manques. Aucune réclamation ou prorogation de délai ne peut être recevable à la suite du retrait d'un dossier incomplet.

7. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

7.1. ELEMENTS ATTENDUS A LA CANDIDATURE

Il appartient au candidat de prouver par tous moyens sa capacité à répondre au besoin du marché public. L'appréciation des capacités est globale. Les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités financières, techniques et professionnelles pour réaliser les prestations qui font l'objet du marché.

Les candidats peuvent s'appuyer sur d'autres opérateurs économiques (sous-traitants, cotraitants, etc.) pour remplir les capacités professionnelles, techniques et financières définies ci-avant. A noter que certaines qualifications ne peuvent pas être portées par le sous-traitant dans certains marchés (exemple : architecte, CSPS, représentation en justice...).

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs lorsque l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou qu'ils sont accessibles dans un espace de stockage numérique, à condition que figure dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

7.1.2 Justifications à produire quant à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle

- La lettre de candidature (imprimé DC1 ou document équivalent) permettant d'identifier le candidat ou chaque membre du groupement si le candidat est un groupement d'opérateurs économiques.
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du Code du Travail ou rubrique F du DC1 dûment cochée.
- Preuve de l'inscription sur le registre professionnel ou le registre du commerce pertinent de l'État membre dans lequel il est établi : Numéro SIRET ou numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique.

Pour apporter les informations demandées, le candidat peut utiliser le formulaire DC1 disponible à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> et fourni dans le dossier de consultation ou document équivalent.

7.1.2 Eléments permettant d'apprécier la capacité économique et financière

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
 - Seuil minimal exigé de capacité économique et financière : 1 000 000 € HT de chiffre d'affaire annuel dans le domaine d'activité du marché sur au moins une des trois dernières années

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents.
- Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Le candidat peut utiliser le formulaire DC2 disponible à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> fourni dans le dossier de consultation, compléter le cadre fourni en annexe ou tout document équivalent. A remettre pour chaque co-traitant ou sous-traitant.

7.1.3 Eléments permettant d'apprécier la capacité technique et professionnelle

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
- Pour les marchés publics de travaux, l'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;
- Travaux : Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. A défaut, le candidat est autorisé à présenter des références de travaux exécutés il y a plus de cinq ans.
 - Seuil minimal exigé de capacité technique et professionnelle :
Présentation de deux à cinq références pour des prestations de nature équivalente à celles du présent marché pour un montant de travaux supérieur à 500 000 € : interventions sur des installations de transport en exploitation (métro, tramway, ferroviaire) ou tout moyen de preuve équivalent ;
- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;
 - Seuil minimal exigé de capacité technique et professionnelle : Certificat de qualification QUALIFELEC INSTALLATIONS ELECTRIQUES MOYEN GROS TERTIAIRE INDUSTRIE (MGTI) Mention EC – Ensemble Complexes – Classe 3 (de 9 à 19 exécutants) ou tout moyen de preuve équivalent

Le candidat peut utiliser le formulaire DC2 disponible à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> fourni dans le dossier de consultation, compléter le cadre fourni en annexe ou tout document équivalent. A remettre pour chaque co-traitant ou sous-traitant.

7.1.4 Recours a d'autres opérateurs économiques

En application des articles R2142-3 et R2143-12 du code de la commande publique, pour justifier des capacités précitées, les candidats peuvent avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs (par exemple appui de la maison mère ou d'une filiale).

Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché en fournissant les mêmes informations et document demandés (DC2 ou document équivalents) et la **preuve qu'il disposera pour**

l'exécution du marché public de ces capacités. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié ou par une déclaration sur l'honneur fournie par la société qui met les moyens à disposition attestant que le candidat en disposera pour l'exécution du marché.

7.1.5 Document Unique de Marché Européen (DUME)

Selon les dispositions de l'article R2143-4 du code de la commande publique, l'acheteur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place de l'ensemble des documents et renseignements justifiant de leurs capacités. L'acheteur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Le DUME devra obligatoirement être rédigé en français. *Cf. mode opératoire figurant en annexe du présent Règlement de la Consultation*

7.2. EXAMEN DES CANDIDATURES

7.2.1 Vérification des conditions de participation

L'analyse des candidatures est faite selon les dispositions des articles R2144-1 à R2144-7 du code de la commande publique, au regard des seuls éléments fournis par les candidats.

Si l'acheteur constate que des pièces relatives à la candidature, dont la production était réclamée, sont absentes ou incomplètes, le candidat peut être invité à compléter son dossier dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé avec la demande de complément.

De plus, l'acheteur peut demander aux candidats de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus. A noter que l'acheteur n'est pas tenu de procéder à cette demande de compléments et peut procéder directement à l'analyse des candidatures en l'état.

Les candidatures qui ne justifient pas des documents demandés ou d'une équivalence seront écartées. Toute candidature qui ne respecterait pas l'un des niveaux minimaux exigés et ne pourrait prouver d'équivalence sera écartée.

En application de l'article R2144-7 du code de la commande publique, les candidatures qui ne justifient pas des documents demandés ou de leur équivalence sont éliminées.

Les candidatures qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle ou qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques ou financières suffisantes demandées pour cette consultation sont éliminées.

Dès lors que des niveaux minimaux de capacités sont fixés, toute candidature qui ne respecterait pas l'un des niveaux minimaux exigés et ne pourrait prouver d'équivalence dans son dossier est rejetée.

7.2.2 Limitation du nombre de candidats

Le nombre de candidats admis à soumissionner n'est pas limité.

7.2.3 Critères de sélection des candidats

Tous les candidats ayant transmis une candidature satisfaisant à l'ensemble des conditions de participation et justifiant des niveaux minimaux exigés seront invités à soumissionner.

8. PHASE OFFRE – information sur les critères d'attribution

8.1. PHASE OFFRE - CRITERES D'ATTRIBUTION

Conformément aux dispositions des articles R2152-6 à R2152-12 du code la commande publique la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse est basée sur les critères d'attribution pondérés suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 : Prix (ou coût global) Le critère prix sera analysé sur la base de l'offre financière du soumissionnaire : ☒ Montant global de la DPGF	40%
Critère 2 : Qualité / Valeur technique Ce sous critère sera analysé sur la base du mémoire technique remis dans le cadre de l'offre selon les sous critères suivants :	55%
Sous-critère 1 (SCt1) : Organisation de l'entreprise	20%
SCt1.1 : Présentation d'un organigramme du projet. Description de l'organisation et du fonctionnement du candidat ou le cas échéant, du groupement, en précisant le rôle du mandataire. Description des prestations sous-traitées, avec identification des sous-traitants déclarés ou pressentis, et précisant l'organisation avec le candidat (ou le groupement le cas échéant).	30% du SCt1
SCt1.2 : Les CV des principaux acteurs affectés à l'affaire. A ce titre, il comportera impérativement les CV du chargé d'affaire, du responsable des études, du responsable de chantier / travaux et du responsable essais démontrant une expérience significative sur des projets similaires.	30% du SCt1
SCt1.3 : Chronogramme de charge, pour toutes les phases du projet et pour l'ensemble des moyens humains.	20% du SCt1
SCt1.4 : Description des moyens matériels que le candidat (ou le groupement le cas échéant) prévoit d'affecter au chantier.	20% du SCt1
Sous-critère 2 (SCt2) : Compréhension, enjeux et planning	20%
SCt2.1 : Description de la compréhension par le candidat (groupement le cas échéant) des objectifs du projet et des enjeux associés et de la manière dont les dispositions proposées dans son offre contribuent à la réussite de l'opération.	30% du SCt2
SCt2.2 : Présentation d'un planning détaillé des différentes phases d'études, approvisionnement, travaux et essais en lien avec les délais/jalons de l'opération, gestion des interfaces), phasage détaillé des interventions sur les zones en exploitation.	30% du SCt2
SCt2.3 : Présentation d'une note explicative du planning identifiant les cadences, les risques, les moyens de gestion de risques associés, les marges et les aléas considérés.	40% du SCt2
Sous-critère 3 (SCt3) : Méthodologie	60%
SCt3.1 : Description de la méthodologie pour les études des travaux de dépose des tableaux DT (Disjoncteur Terminus) La Soie et des tableaux ARG (Arrière-Gare) La Soie, l'intégration, les essais et les réglages sur site.	20% du SCt3
SCt3.2 : Description de la méthodologie pour les études des travaux CFO pour l'extension du dépôt, la fabrication, la livraison et l'intégration sur site, les essais et les réglages sur site. Cette méthodologie couvrira les travaux	60% du SCt3

Critères et sous-critères	Pondération
d'installation des équipements et réalisation des câblages au local technique traction G9-G13 et dans le bâtiment G9-G13.	
SCT3.3 : Présentation d'une note détaillée relative à la gestion des interfaces avec les intervenants tiers, notamment le projet COREA durant la phase 0 de coupure d'exploitation, l'exploitant-mainteneur, les projets connexes et les autres entreprises.	10% du SCT3
SCT3.4 : Présentation des fournisseurs pressentis pour le tableau traction, le VLD, l'armoire BT / ACC, les relais NS1, l'armoire chauffage et les câbles. Présentation des fiches techniques des actionneurs traction, du VLD, des relais NS1, des câbles et des chemins de câbles, avec matrice de conformité avec les exigences du CCTP.	10% du SCT3
Critère 3 : « Transition écologique et Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) » mise en place dans le cadre de l'exécution du marché Ce critère sera analysé sur la base d'un chapitre du mémoire technique remis dans le cadre de l'offre notamment au regard des éléments d'appréciation suivants : - <i>Maintenance, réparabilité et remplacement de pièces obsolètes : Présentation d'une analyse en cycle de vie des équipements à mettre en œuvre, avec notamment pour la phase « utilisation » de ces derniers, la justification du choix des équipements sélectionnés selon les critères de durée de vie importante, et de prévention de l'obsolescence matérielle et logicielle ;</i> - <i>Présentation d'une méthodologie de réemploi des équipements existants (identification des équipements éligibles, modalités de tri et de contrôle de conformité, stockage et remise en état, modalités de suivi et garanties). Le candidat fournira une première proposition de réemploi des équipements existants, ou la justification de l'absence de réemploi</i>	5%

9. CONDITIONS DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers sont à déposer sur le profil acheteur <http://marchespublics.sytral.fr> avant la date et l'heure limites indiquées en page de garde du présent règlement.

Cf. conditions générales d'utilisation sur le site :

<http://marchespublics.sytral.fr/>

<http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>;

Après s'être identifié, le candidat dépose son dossier sur la plateforme de dématérialisation. L'ensemble des documents doivent être déposés avant le lancement de la transmission.

La transmission doit être terminée avant l'heure limite de dépôt des offres. En cas d'envoi successif, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de remise des plis.

Les candidats doivent prendre connaissance au préalable des conditions générales d'utilisation de la plateforme AWS :

<http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

cf. annexe du présent document sur les conseils de nommage et présentation des dossiers.

9.1. FORMAT DES DOCUMENTS ET TAILLE DES PLIS

Les formats acceptés par le profil acheteur sont : Traitement de texte (.docx, .rtf), Tableur (.xlsx), Diaporama (.pptx), Format Acrobat (.pdf), Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip), Autocad lecture seule. Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros ou de virus.

Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles (utiliser le underscore (touche du 8) à la place des espaces), au maximum 50 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux (point, virgule, slash, antislash, apostrophe, arobase, dièse, parenthèse, etc.).

Les candidats sont invités à s'assurer au préalable que le « proxy » de leur réseau les autorise à exporter des fichiers sans limite de taille, et que la mémoire centrale de leur poste de travail est suffisante pour pouvoir procéder à la signature (le cas échéant), puis au cryptage de plis massifs.

L'acheteur conseille aux candidats de prendre leurs dispositions en fonction de la taille de leurs plis, de la vitesse de leur connexion et de l'efficacité du réseau internet entre leur réseau et celui du serveur. A titre indicatif, avec une connexion à 256 K, il faudra environ 1 heure pour télécharger 100 Mo. Il est conseillé d'optimiser la taille des fichiers, en évitant de scanner des documents papier. Si le pli risque de dépasser les 500 Mo, il est conseillé de prendre l'attache de l'assistance AWS, au minimum 48 h avant leur dépôt.

9.2. COPIE DE SAUVEGARDE

Le candidat peut également transmettre une copie de sauvegarde en parallèle, sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, Clé USB, etc.) ou sur support papier. La copie de sauvegarde doit être réceptionnée avant la date et heure limite de réception des plis à l'adresse figurant au présent Règlement de la consultation, durant les horaires d'ouverture de SYTRAL Mobilités, et comporter les mentions suivantes :

MARCHE N° 26M063 « EXTENSION REMISAGE POUDRETTE – PHASES 0 & 1 – TRAVAUX COURANTS CFO » COPIE DE SAUVEGARDE. « NE PAS OUVRIR »

9.3. BESOIN D'ASSISTANCE

En cas de difficultés liées à l'utilisation de la plateforme (Inscription, téléchargement...), il convient de faire une « Déclaration d'incident » : <http://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm> avec vos codes, puis cliquez sur la croix blanche en bas à droite. 

Ou contacter directement l'assistance AWS - support-entreprises@aws-France.com
Tél : 08 92 14 00 04

10. ECHANGES AVEC LES CANDIDATS

Tous les échanges effectués avec les candidats après l'ouverture des plis sont prioritairement effectués par courriel via le profil d'acheteur et sont valablement adressés aux adresses électroniques enregistrées par les opérateurs économiques sur la plateforme, ou à défaut dans la lettre de candidature ou le DUME.

Pour cela, les opérateurs économiques sont invités à déposer leur dossier avec un compte disposant **d'une adresse mail générique valide** en adéquation avec celle mentionnée dans leur dossier.

L'acheteur communique via son profil acheteur identifié via l'adresse courrier@aws-france.com. Il est donc conseillé d'accepter au préalable cette adresse et leurs règles de messagerie électronique afin d'éviter l'archivage automatique des messages dans les indésirables.

11. SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

11.1. SIGNATURE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT PAR L'OPERATEUR ECONOMIQUE



La signature du pli n'est pas requise au stade du dépôt du dossier. Toutefois, le soumissionnaire dont l'offre est retenue sera invité à procéder à la signature électronique de son Acte d'Engagement.

Aussi, il est vivement conseillé de s'équiper au plus tôt d'un certificat de signature électronique conforme à la norme **eIDAS** de niveau **Qualifié**.

Les certificats **RGS**** émis jusqu'au 01/10/2018 seront encore acceptés jusqu'à leur date d'expiration.

Modalités de signature de l'Acte d'Engagement du soumissionnaire dont l'offre aura été retenue

Un « guichet restreint » sera ouvert auquel sera joint le projet d'Acte d'Engagement (AE) établi par l'acheteur sur la base des modalités financières et techniques de l'offre retenue. Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché recevra un courriel émanant de l'adresse courrier@aws-france.com.

Après s'être identifié, le soumissionnaire pressenti attributaire complète son acte d'engagement, vérifie l'exactitude des données et appose la signature électronique de la personne habilitée à engager la société. L'acte d'engagement est déposé dans les délais impartis au format PDF dans le guichet restreint.

La signature est au format **CAdES** ou **PAdES** ; **le format PAdES* étant le format privilégié qu'à des documents Pdf, en signature jointe (La signature est identifiable dans le fichier sous forme d'empreinte visible)**.

Il peut être utilisé les outils de signatures AWS disponibles : <https://www.marches-publics.info/pratique-signature.htm> ou de tester la conformité d'un certificat de signature sur <http://www.marches-publics.info/Test-Certificat.htm>.

11.2. SIGNATURE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT PAR L'ACHETEUR ET NOTIFICATION

Afin de respecter la chaîne de dématérialisation, l'Acte d'Engagement de l'offre retenue sera signé électroniquement par le Président de SYTRAL Mobilités ou toute personne ayant reçu une délégation à cet effet.

En tout état de cause le marché sera notifié **par lettre recommandée électronique (LRE)** via le profil acheteur à l'adresse électronique de notification indiquée à l'Acte d'Engagement ou à défaut dans la lettre de candidature ou l'adresse définie sur le profil acheteur.

NB : la signature électronique de l'Acte d'Engagement par les parties n'est pas une condition de la légalité de la passation du marché dès lors que ce dernier est valablement signé par une personne dûment habilitée.

12. INFORMATION DES CANDIDATS NON RETENUS

Conformément aux articles R2181-1 et suivants du code de la commande publique, l'acheteur notifie sans délai à chaque candidat ou soumissionnaire concerné sa décision de rejeter sa candidature ou son offre. Les candidats ou soumissionnaires non retenus sont informés via le profil acheteur dont l'adresse est : courrier@aws-france.com.

Conformément à l'article R2185-1 du code de la commande publique, l'acheteur peut, à tout moment, déclarer une procédure sans suite. Les candidats et soumissionnaires en seront informés selon les mêmes modalités que celles définies précédemment. Si la consultation prévoit le versement d'une prime, l'acheteur n'est pas tenu de la verser dès lors que la procédure est déclarée sans suite.

13. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Le tribunal compétent est le tribunal administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin, 69433 Lyon CEDEX 03,
<http://lyon.tribunal-administratif.fr/>

Selon les dispositions de l'article R2143-4 du code de la commande publique, l'acheteur accepte la présentation de candidature sous la forme d'un **document unique de marché européen (DUME)** établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place de l'ensemble des documents et renseignements justifiant de leurs capacités.

L'acheteur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Le DUME devra obligatoirement être rédigé en français.

Le profil acheteur propose un SERVICE DUME et dans ce cas l'intitulé de l'avis dans la liste des consultations comporte le logo DUME.

Les candidats pourront alors présenter leur candidature sous la forme d'un DUME en se connecter à l'espace fournisseur : <https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>

- 1- Entrer votre identifiant et mot de passe
- 2- Cliquer sur « **DUME** »



- Cliquer sur « 0 – Lisez-moi d'abord ! »
- Par la suite, cliquer sur « 1- Préparer et gérer mes DUME types »
- Cliquer sur créer un nouveau DUME

1. Donnez un nom à votre DUME en renseignant le champ, et faites «Rédiger»
A partir de votre numéro SIRET (celui que vous avez enregistré en vous inscrivant), le DUME sera automatiquement pré-rempli de vos renseignements statutaires (raison sociale, numéro de TVA intracommunautaire, adresse, mandataires sociaux), ainsi que des données du Greffe concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global. Vous obtiendrez la réponse : «Nous avons pu récupérer les données relatives à votre SIRET, vous allez pouvoir compléter votre DUME. »

2. Si vous faites « Continuer à rédiger »

Le formulaire DUME officiel s'ouvrira, les blocs de la « Partie I » concernant l'acheteur, la consultation et la procédure, seront vides, c'est normal. La « Partie II » sera pré-remplie, vous pouvez modifier ou compléter. Après avoir renseigné les champs pertinents faites « Suivant » en bas de l'écran

3. Partie III - Motifs d'exclusion

Comme son nom l'indique, répondre OUI à l'une de ces questions peut être un motif d'exclusion.

Vérifiez bien que vous n'entrez pas dans l'une des situations évoquées, notamment dans la zone D, les motifs d'exclusion purement nationaux qui seront précisés dans l'avis ou dans les documents de marché au moment où vous associerez ce DUME à

une consultation précise.
Faites « Suivant » en bas de l'écran.

4. Partie IV - Critères de sélection

Cette partie ne pourra être remplie qu'au moment où vous associerez ce DUME à une consultation précise. Faites « Suivant » en bas de l'écran.

5. Partie V et VI sur le même écran – « Terminer »

En répondant « OUI » le système vous demandera de confirmer.

En pied de formulaire si la mention « Signature » apparaît, n'en tenez pas compte

6. Enregistrez votre DUME

Si votre enregistrement s'est bien passé, vous retrouverez votre DUME dans la liste de vos DUME, en faisant le choix 1.

Depuis la liste de vos DUME enregistrés, vous pourrez les Visualiser, les Modifier, ou les Supprimer. Si vous ouvrez l'un de ces DUME, pensez bien à descendre en bas de page pour faire « Sauvegarder ».

Pour chaque consultation concernée il est possible de créer un nouveau DUME ou de réutiliser un DUME déjà créé. Dans ce cas, il est nécessaire de le mettre à jour en fonction des exigences de candidature formulées au Règlement de Consultation et/ou à l'Avis d'Appel à la Concurrence.

Par la suite :

Associer un DUME à une consultation. Au préalable, retirer un dossier dont la consultation

Vous trouverez au niveau du choix 2, les consultations pour lesquelles vous avez retiré le dossier, et pour lesquelles l'acheteur a autorisé l'utilisation du dispositif « **Service DUME / AIFE** ».

1. Sur la consultation concernée, faites « Associer »
2. Le système vous propose soit de créer une nouvelle candidature (comme ci-dessus), soit de choisir un DUME déjà préparé. Le choix Autres vous permet de récupérer un DUME préparé sur une autre plateforme, soit avec son identifiant DUME - AIFE, soit en récupérant son fichier XML Une fois votre choix fait, faites « Valider »
3. Faites « Continuer à rédiger »

14.ANNEXE: REGLE DE NOMMAGE ET PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Recommandation :

- Utiliser le underscore (touche du 8) à la place des espaces,
- Eviter les accents et caractères spéciaux (point, virgule, slash, antislash, apostrophe, arobase, dièse, parenthèse, etc.),
- Être synthétique (/!\ limite de 50 caractères maximum pour le nommage des fichiers sans l'extension). Faire une arborescence cadre (gabarit de dossier et sous-dossier).

Dossier candidature Nom_Candidat	Sous-dossier	Pièces fournies en fonction demande du RC	Nommage
	01_Justif_apr_pro		
		Formulaire DC1ou	DC1_Nom_Candidat (ou nom du mandataire)
		Lettre de candidature	Lettre_candidature_Candidat (ou nom du mandataire)
		Attestation sur l'honneur	Attes_honneur_Nom_opérateur concerné
		Formulaire DC4	DC4_Nom_sous-traitant concerné
	02_Cap_financier e_Nom opérateur concerné	Kbis ou numéro identification	Identification_Nom opérateur concerné
		Formulaire DC2	DC2_Nom_opérateur concerné
		Chiffre d'affaires	CA_Nom_opérateur concerné
		Déclaration appropriée de banque	Declaration_bq_Nom opérateur concerné
		Assurance responsabilité professionnelle	Assurance_pro_Nom opérateur concerné
		Bilans ou extraits de bilan	Bilan_Nom_opérateur concerné
	03_Cap_tech_pro		
		Tableau des moyens et références (TMR)	TMR_opérateur concerné
		Liste des références (travaux, services, fournitures)	Liste_ref_Nom opérateur concerné
		Déclaration des effectifs	Effectif_Nom_opérateur concerné

Dossier candidature Nom_Candidat	Sous-dossier	Pièces fournies en fonction demande du RC	Nommage
		Liste titres d'étude	Titre_etude_Nom_opérateur concerné
		Liste moyens techniques	Moyen_tech_Nom opérateur concerné
		Certificats professionnels	Certif_pro_nom opérateur concerné
		Mesures environnementales	Mesure_env_operateur concerné
		Echantillons/ photographie/ description fournitures	Description fournitures _operateur concerné